

COMMUNE DE SAINT-DENIS

Direction Générale Adjointe – Ecoles, Sports, Culture
Direction de la Culture
Direction Générale des Services Techniques
Direction des Superstructures

REPUBLIQUE FRANCAISE

<p>IMPUTATION BUDGETAIRE BP 2006 CHAPITRE 23 / ARTICLE 2313</p>

RAPPORT N° 06/4-64 au Conseil Municipal

OBJET

CREATION D'UNE SALLE DE DANSE A L'ESPACE JEUMONT

APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES**

MODIFICATION DE L'ALLOTISSEMENT

I - Présentation du projet

La Ville de Saint-Denis, dans le cadre de son programme de structuration des équipements culturels sur son territoire, a retenu le projet d'aménagement du site de JEUMON en un pôle de pratiques culturelles, dont un premier espace sera consacré à la création d'une salle de Danse.

Le bâtiment concerné est situé dans le prolongement de la grande Halle centrale, il s'agit de :

- Réhabiliter et transformer la partie susmentionnée en une salle de danse.
- Réhabiliter et transformer les locaux annexes en sanitaires, bureaux et lieux de rangement.

La superficie totale à aménager est de 470 m².

Rappel des principales prestations envisagées sont :

- la mise en place d'un parquet bois sur toute la surface de la salle de danse,
- la consolidation et le traitement des murs périphériques,
- les créations d'ouverture et modifications de façades pour l'amélioration de la ventilation et de l'acoustique,

RAPPORT N° 06/4-64

- l'aménagement des locaux sanitaires, administratifs et de rangement,
- l'équipement nécessaire pour la pratique de la danse (miroirs, barre de danse, etc.),
- l'éclairage pour la scène d'évolution.

Par Délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2005, ce projet de création d'une salle de danse dans la halle de JEUMONT a été approuvé ainsi que le lancement de la procédure d'appel d'offres ouverts pour la réalisation des travaux.

II. Modification de l'allotissement

Pour des raisons techniques et économiques, il apparaît nécessaire de recourir à un allotissement tel que proposé ci-dessous :

Lot 1 VRD - Charpente - Couverture - Electricité – Serrurerie,
Lot 2 Plafonds,
Lot 3 Carrelage,
Lot 4 Platerie Peinture,
Lot 5 Menuiserie Bois et Parquet Bois,
Lot 6 Menuiserie Aluminium,
Lot 7 Electricité Téléphonie,
Lot 8 Plomberie - Sanitaires - VMC.

Coût estimatif des travaux

L'estimation prévisionnelle du coût de cette opération est évaluée à 510 000 € HT.

III- Plan de financement

Dans le cadre du dispositif des Contrats d'Aides aux Communes - CAC 2005 / 2007, le Conseil Général a émis un avis favorable pour une participation financière à hauteur de 348 500 € TTC. Le plan de financement s'établit donc comme suit :


Opération	Coût prévisionnel des travaux HT	Participation Département	Participation Ville
Création d'une salle de danse sur le site de JEUMONT	510 000 €	348 500 €	161 500 €

RAPPORT N° 06/4-64

Je vous demande d'approuver :

- le plan de financement proposé ci-dessus et de m'autoriser à solliciter la contribution financière attendue au titre du CAC auprès du Conseil Général.
- d'approuver la nouvelle répartition par lots proposées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 MAIRIE DE SAINT-DENIS DEPUTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA REUNION
04 JUL 2006
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**DELIBERATION N° 06/4-64
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006**

OBJET**CREATION D'UNE SALLE DE DANSE A L'ESPACE JEUMONT****APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT****AUTORISATION DE SOLLICITER LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES****MODIFICATION DE L'ALLOTISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-64 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement proposé ci-dessous :

Opération	Coût prévisionnel des travaux HT	Participation Département (CAC)	Participation Ville
Création d'une salle de danse sur le site de JEUMON	510 000 €	348 500 €	161 500 €

DELIBERATION N° 06/4-64

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à solliciter la contribution financière attendue du Conseil Général.

ARTICLE 3

Approuve la nouvelle répartition par lots proposés :

Lot 1 VRD - Charpente - Couverture - Electricité – Serrurerie,
Lot 2 Plafonds,
Lot 3 Carrelage,
Lot 4 Platerie Peinture,
Lot 5 Menuiserie Bois et Parquet Bois,
Lot 6 Menuiserie Aluminium,
Lot 7 Electricité Téléphonie,
Lot 8 Plomberie - Sanitaires - VMC.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

